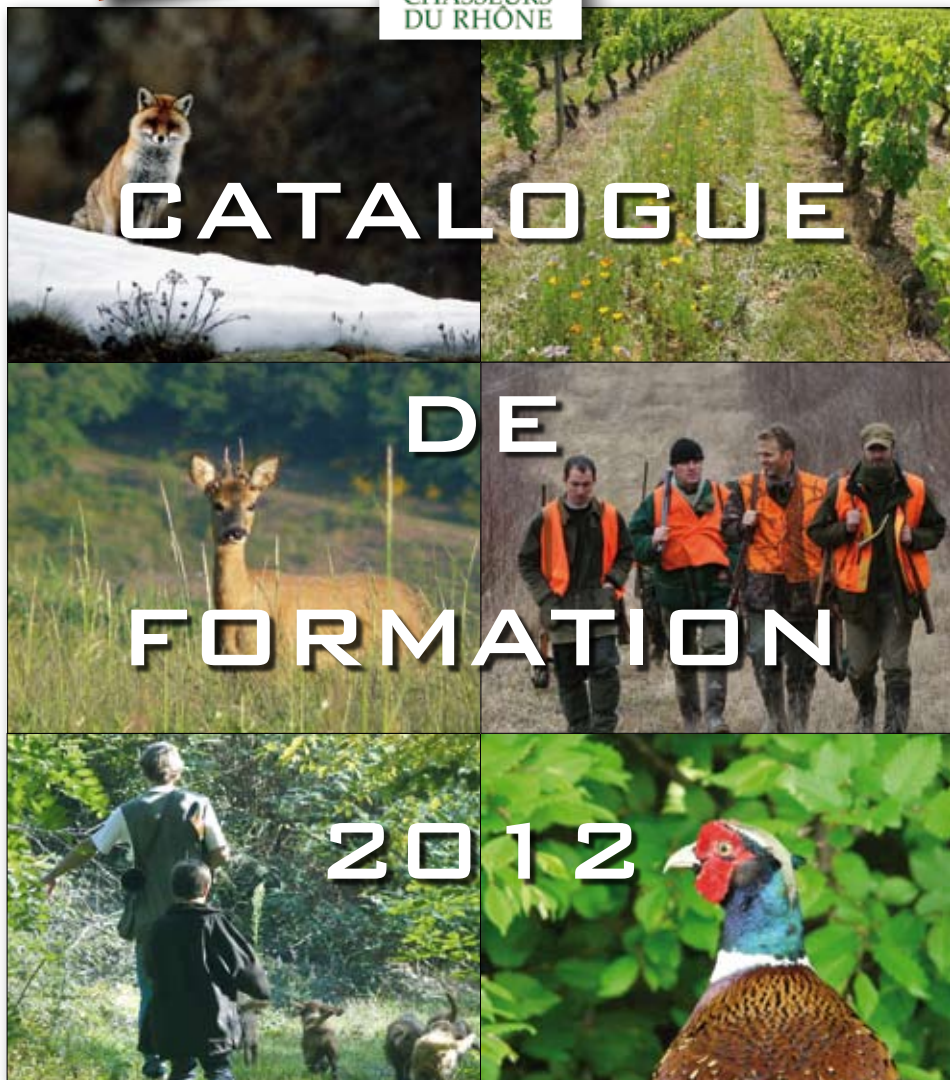


CATALOGUE
Téléchargeable sur le site
www.fdc69.com



CATALOGUE

DE

FORMATION

2012

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU RHONE

1, allée du Levant - 69890 LA TOUR DE SALVAGNY

Tél. 04 78 47 13 33 - Fax 04 78 83 20 65

Service Technique : Tél. 04 78 64 63 71

E-mail : contact@fdc69.com

Site internet : www.fdc69.com

Association loi 1901, agréée depuis 1979 au titre de la protection de la nature

SOMMAIRE

formations 2012

DEVENIR GARDE-CHASSE PARTICULIER	2
SE FORMER AU PIEGEAGE - AGREMENT DE PIEGEUR	3
RECYCLAGE EN PIEGEAGE	4
RESPONSABLES DE BATTUES	5
HYGIENE DE LA VENAISON	6
CHASSE D'ETE AU GRAND GIBIER	7
CONNAISSANCE, REPARATION, INDEMNISATION ET PREVENTION DES DEGATS DE GIBIER SUR LES CULTURES AGRICOLES	8
COMPTAGES NOCTURNES DES LIEVRES	9
CHASSER A L'ARC	10
PREPARATION THEORIQUE ET PRATIQUE A L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER	11
CHASSE ACCOMPAGNEE	12
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	13
COMMUNIQUER SUR LA CHASSE AVEC LES NON CHASSEURS	14
DEVELOPPEMENT DES POPULATIONS DE PETIT GIBIER	15
LISTE DES FORMATIONS	16
CONDITIONS D'ACCES ET INSCRIPTION	17
FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2012	19

DEVENIR GARDE - CHASSE PARTICULIER

OU SE FORMER POUR DISPOSER D'UNE BONNE CONNAISSANCE DE LA LÉGISLATION CYNÉGÉTIQUE

OBJECTIF

Acquérir la formation nécessaire pour remplir les conditions d'aptitude technique exigées pour exercer les fonctions de garde particulier.

DATES ET HORAIRES

Les vendredi 20 janvier, 3 et 10 février de 13h30 à 19h30
Durée de la formation 18 heures (arrêté ministériel)

LIEU

Siège FDCR

PUBLIC

Personne désirant devenir garde particulier ou chasseur désirant se former

PROGRAMME

● 1^{er} jour

Accueil, présentation du programme
Connaissances cynégétiques
Les bases générales du droit français
Les institutions judiciaires
La police judiciaire et ses agents
La procédure pénale (rédaction PV)
L'infraction pénale
Déroulement de l'instruction pénale
Place du garde particulier au sein de la police judiciaire

● 2^{ème} jour

Notion d'écologie appliquée à la protection et à la gestion du patrimoine
Conditions de régulation des nuisibles

● 3^{ème} jour

Réglementation de la chasse
Les devoirs, prérogatives et limites de compétence du garde chasse particulier
Le contrôle des contrevenants
Comportement du garde dans l'exercice de ses fonctions
Communication et présentation



Nombre de places :

30 places maximum

Formalités d'inscriptions et coût :

sur formulaire au prix de **44€** pour les sociétaires des associations de chasse affiliées (prise en charge de la documentation)

Intervenants :

Charles JULLIAN, *Directeur de la FDCR*

Didier DAILLY, *Ingénieur coordinateur du Service Technique de la FDCR*

François BRIDE, *Technicien supérieur moniteur de piégeage de la FDCR*

Roger OGEARD, *Technicien de l'environnement de l'ONCFS*

Alain RAVOUE, *Président de l'association des garde-chasse particulier du Rhône*

SE FORMER AU PIÉGEAGE

AGREMENT DE PIÉGEUR

OBJECTIF	Acquérir la formation obligatoire en vue de l'obtention de l'agrément de piégeur en vertu de l'arrêté ministériel du 18 septembre 2009
DATES ET HORAIRES	Les samedi 18 et 25 février ou les vendredi 30 novembre et 7 décembre 2012 de 9h à 18h. Durée de la formation 16 heures (arrêté ministériel)
LIEU	Siège FDCR
PUBLIC	Personne désirant utiliser tous types de pièges.

PROGRAMME

(2 journées)

● 1^{er} jour

- 9h00 La réglementation du piégeage
- 10h00 Connaissance des différents types de pièges et des conditions d'utilisation, Droits et devoirs du piégeur
- 12h00 Déjeuner
- 13h15 Connaissance des mesures propres à diminuer les souffrances des animaux capturés
- 14h15 Présentation des espèces recherchées

● 2^{ème} jour

- 9h00 Manipulation des pièges et application des connaissances
- 12h00 Déjeuner
- 13h30 Test de contrôle des connaissances
- 16h00 Projection d'un film sur le piégeage



Nombre de places :

30 par session

Formalités d'inscriptions et coût :

sur formulaire au prix de **54€** pour les adhérents territoriaux (*correspondant au prix du repas et à la documentation remise*). Pour les candidats libres, joindre la copie du permis de chasser.

Intervenants :

François BRIDE ou Florian MARNAS,
Moniteurs de piégeage de la FDCR

Roger OGEARD,
Moniteur de piégeage de l'ONCFS

L'Association Départementale des Piégeurs Agréés du Rhône

RECYCLAGE EN PIÈGEAGE

OBJECTIF Réactualiser ses connaissances théoriques et pratiques

DATES ET HORAIRES Le samedi 3 mars de 9h à 12h30 ou de 14h à 17h30

LIEU Siège FDCR

PUBLIC Piégeurs agréés



PROGRAMME

● 1 demi-journée matin ou après-midi

Accueil des participants

Présentation de la formation

Rappel de la réglementation en vigueur

Présentation de l'Association Départementale des Piégeurs Agréés du Rhône

Présentation de différents types de pièges et leur utilisation

Conclusion

Nombre de places :

30 par session

Formalités d'inscriptions et coût :

sur formulaire, gratuit

Intervenants :

François BRIDE ou Florian MARNAS,
Moniteurs de piégeage de la FDCR

Roger OGEARD,
*Moniteur de piégeage de l'ONCFS
Association Départementale des Piégeurs
Agréés du Rhône*

Un fabricant de pièges

RESPONSABLES DE BATTUES

OBJECTIF	Se former à la sécurité en battue. RAPPEL : Attention très important – Règlementation SDGC : Obligation d'organiser les battues par une personne ayant été formée à cet effet (1 ^{er} juillet 2013).
DATES ET HORAIRES	1 journée au choix des dates suivantes : lundi 2 juillet, samedi 21 juillet, mardi 28 août, mercredi 5 septembre 2012 de 8h à 17h15. Attention : le samedi étant réservé aux associations n'ayant aucune personne formée dans la limite des places disponibles.
LIEU	Stand de la Roche à Saint Andéol le Château.
PUBLIC	Personne désirant encadrer des battues en tant qu'organisateur, chef de ligne ou simple chasseur souhaitant améliorer ses connaissances en matière de sécurité et d'organisation de la chasse avec <u>priorité donnée aux associations n'ayant personne de formé</u>

PROGRAMME

Présentation des participants et des associations qui organisent cette journée sous la responsabilité de la FDCR.

Présentation du site et du partenariat avec le club du SCI de la Roche.

Présentation du contenu du dossier remis aux participants.

● **En salle :**

Les règles générales d'organisation de battues par le service technique FDCR.

Accidents de chasse et données balistiques par l'Association Rhodanienne des Chasseurs de Grand Gibier.

Les responsabilités en cas d'accident de chasse.

Exemples et commentaires de jurisprudence par le Lieutenant de Louveterie et l'Association des Gardes-Chasse Particuliers du Rhône.

● **Sur le terrain :** (Encadrement assuré par un chargé de formation de la FDCR à l'examen du permis de chasser et un conducteur de chien de sang)

1^{er} atelier : exposé sur les armes, législation et balistique.

2^{ème} atelier : présentation du sanglier courant chasse aménagée par la FDCR dans le cadre des épreuves pratiques de l'examen du permis de chasser, respect de l'angle de tir de 30°.

3^{ème} atelier : exposé sur le terrain sur la conduite à tenir pour l'organisation des battues. Que faire en cas d'animal blessé ?

● **Bilan débat sur :** Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Bilan critique de la journée - fiche d'appréciation. Remise d'une attestation de formation.

Nombre de places : 40 places maximum.

En regard des contraintes du SDGC, priorité sera donnée aux territoires n'ayant aucun chasseur ou un seul chasseur formé.

Formalités d'inscriptions et coût :

inscription préalable sur formulaire au prix de **27€** pour les adhérents territoriaux correspondant pour l'essentiel au prix du repas et aux frais de documentation.

Intervenants :

Charles JULLIAN, Directeur de la FDCR

Didier DAILLY, Ingénieur coordinateur du Service Technique de la FDCR

François BRIDE, Technicien supérieur de la FDCR
Un lieutenant de louveterie du Rhône

Un représentant de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Rhône

Christian SALLES, Formateur permis de chasser
Claude JACQUET, Conducteur de chien de sang

Alain RAVOUE, Président de l'association des gardes-chasse particuliers du Rhône

Un agent de l'ONCFS chargé des missions sécurité à la chasse

HYGIENE DE LA VENAISON

OBJECTIF	S'informer et former les responsables cynégétiques locaux sur la nouvelle réglementation européenne en matière de suivi sanitaire de la venaison
DATES ET HORAIRES	Le mercredi 23 mai de 19h à 22h30 Le lundi 18 juin de 19h à 22h30
LIEU	Siège FDCR
PUBLIC	Tout chasseur

PROGRAMME

19h	Accueil des participants
19h15	Présentation de la formation
19h30	Principaux points relatifs à l'hygiène - Hygiène pour la cession du gibier sauvage - Réglementation - Modalités de commercialisation
20h30	Notions d'anatomie et de pathologie - Organes sains et carcasse saine - Organes anormaux et carcasse anormale - Conduite à tenir
21h30	Technique d'éviscération
22h00	Techniques de prélèvement dans le cadre de la recherche des larves de trichine
22h30	Conclusion



SOURCE : BERNARD BELLON

Nombre de places :

50 par session

Formalités d'inscriptions et coût :

sur formulaire, **17 €** (coût documentation).

Intervenants :

François BRIDE, *Technicien supérieur de la FDCR* ou Jérôme BERRUYER *Technicien de la FDCR*

Un représentant de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Rhône

CHASSE D'ÉTÉ AU GRAND GIBIER

OBJECTIF Se former aux chasses d'été et acquérir une meilleure connaissance de la biologie des espèces chevreuil et sanglier

DATES ET HORAIRES Le jeudi 31 mai à 19h

LIEU Local de la chasse de LETRA, stade bouliste

PUBLIC Tout chasseur titulaire du permis de chasser



SOURCE : BERNARD BELLON

PROGRAMME

19h	Accueil des participants
19h15	Pratiques cynégétiques en regard de la biologie des espèces chevreuil et sanglier
19h30	La réglementation en vigueur
20h	Les aspects pratiques du tir d'été
20h30	La recherche des animaux blessés
21h	Conclusion

Nombre de places :
30 par session

Formalités d'inscriptions et coût :
sur formulaire, gratuit

Intervenants :
Didier DAILLY, *Ingénieur coordinateur du Service Technique de la FDCR*
Un conducteur de chien de sang

CONNAISSANCE, REPARATION, INDEMNISATION ET PREVENTION DES DEGATS DE GIBIER SUR LES CULTURES AGRICOLES

OBJECTIF

Connaître, identifier, prévenir, indemniser les dégâts causés par la faune sauvage et former les associations de chasse du Rhône et les agriculteurs concernés à la protection des cultures par la pose de matériel adapté dans de bonnes conditions pour prévenir les dégâts de grand gibier

DATES ET HORAIRES

Jeudi 31 mai de 14h à 17h

LIEU

Siège FDCR

PUBLIC

Membres des associations de chasse du Rhône affiliées à la FDCR souhaitant s'investir dans la protection des cultures et agriculteurs des massifs de gestion "sanglier"

PROGRAMME

- Type de dégâts et identification des auteurs parmi les espèces de la faune sauvage
- Indemnisation des dégâts de grand gibier dans le Rhône
- Les principales méthodes de prévention efficaces des dégâts (*chasse d'été, cultures de dissuasion, agrainage, piégeage et clôtures...*)
- Tout sur des clôtures électriques efficaces : présentation des différents électrificateurs, conducteurs (*fil, câble...*) et autres matériaux nécessaires (*batteries, piquets, enrouleurs, isolateurs...*), mise en place d'une clôture électrique (*prise de terre, hauteur des fils, mise en service du poste électrificateur, entretien du terrain...*), contrôle d'efficacité par testeur de ligne, dépôt fédéral de matériel de Létra
- Aides financières particulières à la réparation ou la prévention des dégâts. Réparation des cultures agricoles.



Nombre de places :

30 places

Formalités d'inscriptions et coût :

Inscription auprès de la FDCR,
Gratuit pour les adhérents et exploitants agricoles

Intervenants :

Didier DAILLY, *Ingénieur coordinateur du Service Technique de la FDCR* ou François BRIDE, *Technicien supérieur de la FDCR*
Jérôme BERRUYER, *Technicien de la FDCR*
M. HERBIN des ETS HERBIN

COMPTAGES NOCTURNES DES LIEVRES

OBJECTIF

Former les associations à des missions techniques de manière autonome. Savoir réaliser un suivi de la population de Lièvre sur d'autres territoires que ceux retenus dans le cadre du suivi départemental par unité de gestion
Obtenir l'agrément par arrêté préfectoral pour l'utilisation des sources lumineuses pour les recensements de faune sauvage

DATES ET HORAIRES

Du 15 août au 1^{er} octobre de 19h à 1h du matin, *soit 6h réparties en 1h30 de formation théorique et 4h30 de formation pratique*

LIEU

Sur les territoires des communes concernées

PUBLIC

Présidents, membres des conseils d'administration, gardes particuliers assermentés et adhérents des associations de chasse affiliées à la FDCR

PROGRAMME

● **Présentation du protocole des comptages nocturnes selon le protocole ONCFS :**

- Dates
- Principes
- Circuit
- Matériel
- Sécurité
- Encadrement législatif
- Contrôle
- Rendu des résultats
- Assurance



SOURCE : FRC POITOU CHARENTE, N. RAINARD

Nombre de places :

4 chasseurs par soirée sachant que le comptage concerne 3 communes donc chaque association de chasse doit présenter 4 chasseurs.

Formalités d'inscriptions et coût :

Inscription auprès du service technique de la FDCR, dans le cadre d'un projet de suivi concernant minimum 3 associations communales différentes.

Gratuit pour les adhérents

Intervenant :

Jérôme BERRUYER, *Technicien de la FDCR*



CHASSER A L'ARC

OBJECTIF	Pratiquer la chasse à l'arc
DATES ET HORAIRES	S'adresser à la Fédération Régionale des Chasseurs au 04 77 20 81 76
PUBLIC	Titulaire du permis de chasser ou accompagnateur de chasse accompagnée

PROGRAMME

La formation qui doit conduire à l'acquisition des connaissances pratiques permettant au chasseur à l'arc de manipuler et d'utiliser un arc de chasse dans des conditions de sécurité optimales est délivrée au cours d'une journée, selon le programme suivant (orientations générales) :

● **Théorie**

Nomenclature
Définitions particulières
Choix du matériel employé à la chasse
Tir instinctif et tir en viseur
Anatomie et zone vitale à atteindre
Procédés de chasse
Législation
Sécurité

● **Pratique**

Mise en pratique des apprentissages théoriques



SOURCE : F. BOUDDOT

Nombre de places :

30 par session

Formalités d'inscriptions et coût :

Sur CERFA N° 10804*03 (téléchargeable sur le site www.chasserhonealpes.com) au prix de 20€

Intervenant :

Fédération Régionale des Chasseurs de Rhône-Alpes (FRC RA)
Maison de la Chasse et de la Nature
10 impasse Saint Exupéry
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
Tél. : 04 77 20 81 76
frkra@wanadoo.fr

PREPARATION THEORIQUE ET PRATIQUE A L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

OBJECTIF

Acquérir la formation obligatoire en vue de l'obtention du permis de chasser

DATES ET HORAIRES

Les dates de ces formations sont communiquées aux candidats avec les formulaires d'inscriptions. Les formations et les examens ont lieu des mois de mars à octobre, il est souhaitable que les candidats s'inscrivent en début d'année

LIEU

Siège de la FDCR pour la formation et l'examen théorique
Stand de tir de la Roche à Saint Andéol le Château pour la formation et l'examen pratique

PUBLIC

Les candidats doivent être âgés de 15 ans révolus pour s'inscrire à l'examen du permis de chasser (*mais ne pourront chasser qu'à l'âge de 16 ans*)

PROGRAMME

2 demi-journées

● **Formation théorique (suivie de l'examen théorique dans un délai court) :**

La 1^{ère} partie de la formation est basée sur la connaissance des armes et de la balistique.

La 2^{ème} partie de la formation est consacrée aux différentes questions de l'examen théorique.

● **Formation pratique (suivie de l'examen pratique dans un délai court) :**

La formation pratique du permis de chasser comporte 3 étapes :

- Une partie de chasse fictive
- Une épreuve de tir réel
- Du tir à arme rayée

La FDCR apporte son concours à l'inspecteur du permis de chasser pour les épreuves théorique et pratique de l'examen.



Formalités d'inscriptions et coût :

Sur formulaire spécifique à demander à la FDCR au 04 78 47 13 33 au prix de **50 €** pour les formations et **46 €** pour les examens et la délivrance du volet permanent.

Intervenants :

Personnels techniques de la FDCR,
formateurs bénévoles et agent de l'ONCFS

Toutes les questions de l'examen sont en ligne sur www.chasseurdefrance.com

CHASSE ACCOMPAGNEE

OBJECTIF	Acquérir la formation obligatoire en vue de l'obtention du permis de chasser accompagné
DATES ET HORAIRES	Mercredi 20 juin ou samedi 1 ^{er} septembre. Durée 2h
LIEU	Stand de tir de la Roche à Saint Andréol le Château
PUBLIC	Toute personne voulant découvrir la pratique de la chasse



PROGRAMME

- **Ce programme est encadré par des textes réglementaires.**

Simulation d'une partie de chasse au petit gibier en respectant toutes les règles de sécurité lors du tir, des franchissements d'obstacles et des déplacements.

Simulation d'une partie de chasse au grand gibier en respectant toutes les règles de sécurité lors de la prise du poste, du tir en respectant l'angle de sécurité et lors des déplacements

Position de l'accompagnateur

Délivrance d'une attestation de formation valable 1 an



Conditions :

Les candidats doivent être âgés de 14,5 ans révolus pour s'inscrire à la formation chasse accompagnée (mais ne pourront chasser accompagné qu'à l'âge de 15 ans)

Formalités d'inscriptions et coût :

Formulaire spécifique à demander à la FDCR au 04 78 47 13 33 (gratuit)

Intervenants :

Personnels techniques de la FDCR et formateurs bénévoles

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS

Susciter l'envie de découvrir la faune sauvage et ses habitats ainsi que les différentes relations avec les activités humaines, dans un souci permanent de conservation durable des richesses naturelles.
Permettre aux chasseurs de faire profiter de leur savoir faunistique et floristique ainsi que de transmettre notre passion pour la nature.

DATES ET HORAIRES

Toute l'année

LIEU

Dans toutes les communes du Département

PUBLIC

Cycles 2, 3, collège et lycée

PROGRAMME

La Fédération des Chasseurs du Rhône traite de tous les thèmes liés à la faune sauvage et ses milieux :

- les traces et indices de présences animales,
- la découverte d'un écosystème (la haie, le milieu forestier, les zones humides...),
- l'étude d'une espèce ou d'un groupe d'espèces
- les logiques d'acteurs, etc...

Contrairement à de nombreuses associations, nous ne proposons pas d'interventions «clef en main» mais adaptons nos séquences d'intervention en fonction de chaque demande et surtout de chaque lieu d'intervention.

Ces interventions en milieu scolaire peuvent être réalisées de manière ponctuelle (une demi-journée, une journée), ou inscrites dans un cycle de deux ou trois demi-journées étalées dans le temps.

Formalités de réalisation :

Comment réaliser des actions d'Education à l'Environnement dans l'école de votre commune en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs ?

Prendre contact avec le technicien en charge du dossier éducation à l'environnement à la FDCR afin de recevoir un programme des actions proposées par la Fédération et de pouvoir le présenter à l'école de votre commune dans le but de susciter une envie de la part des enseignants.

Ensuite, la Fédération des chasseurs prend contact avec l'école pour définir le thème, les objectifs pédagogiques, le contenu de ou des interventions...

Intervention(s) réalisée(s) en partenariat avec l'association de chasse.

Intervenants :

Florian MARNAS ou Jérôme BERRUYER,
Techniciens à la FDCR

Financement :

Ces animations sont réalisées grâce à divers financeurs (Conseil Général, Grand Lyon, EPCI, communes, MRE, CEDD, FDCR...) qui prennent à leur charge le coût des interventions afin que les animations soient accessibles à toutes les écoles.

COMMUNIQUER SUR LA CHASSE AVEC LES NON CHASSEURS

OBJECTIFS Expliquer et faire découvrir la chasse aux autres usagers de la nature, aux élus municipaux et à tous les non chasseurs.
Organiser une manifestation sur le thème de la chasse (expo, fête de la chasse, sortie terrain).
Transmettre une bonne image de la chasse.

DATES ET HORAIRES Jeudi 28 juin de 18h30 à 21h30

LIEU Siège FDCR

PUBLIC Présidents, membres des conseils d'administration des associations de chasse affiliées à la FDCR

PROGRAMME

Organisation et mise en place d'un stand sur le thème de la chasse (matériels, outils de communication).

Les chasseurs et l'école, comment organiser une sortie nature avec l'école de votre village ?

Rencontres sur votre territoire de chasse avec les non chasseurs.

Réservation du matériel pour forum des associations avec la FDCR.

La chasse et la presse (communication locale et départementale).



Nombres de places :
30 par session

Formalités d'inscriptions et coût :
sur formulaire, gratuit

Intervenants :
Charles JULLIAN, *directeur de la FDCR*
Florian MARNAS, *Technicien de la FDCR*

DEVELOPPEMENT DES POPULATIONS DE PETIT GIBIER

OBJECTIFS	Connaitre les principales techniques de développement du petit gibier par l'aménagement du territoire, la gestion des habitats et la gestion des espèces
DATES ET HORAIRES	Vendredi 12 octobre de 9h à 18h
LIEU	Siège FDCR
PUBLIC	Responsable associatif cynégétique, gardes particuliers, chasseurs

PROGRAMME

- Chasse, gibier et biodiversité en introduction.
- La biologie et la situation des espèces de petit gibier sédentaire dans le département du Rhône.
- Les milieux naturels, agricoles et forestiers dans le département du Rhône et les besoins du gibier en terme d'habitat au travers de la répartition actuelle des espèces cibles.
- Les principes d'aménagements pour le petit gibier pour améliorer les habitats : les outils financiers, contractuels et juridiques permettant d'améliorer ou maintenir les habitats.
- Les outils de gestion des espèces de petit gibier en lien avec la dynamique des populations et les modes de chasse.

Avec l'aide de :



Nombres de places :

30 par session

Formalités d'inscriptions et coût :

sur formulaire, **27€** correspondant au prix du repas et documentation remise

Intervenants :

Gérard PLASSARD, *Président de la commission petit gibier ACCA de Chaponnay*
Charles JULLIAN, *Directeur de la FDCR*
Didier DAILLY, *Ingénieur coordinateur du service technique*
Bruno DEGRANGE, *Technicien de la FDCR*
Jérôme BERRUYER, *Technicien de la FDCR*

LISTE DES FORMATIONS

INTITULÉ DE LA FORMATION	DATES				Coût
Devenir garde-chasse particulier	Vendredi 20 janvier, 3 et 10 février de 13h30 à 19h30				44 €
Se former au Piégeage - Agrément piégeur	Samedi 18 et 25 février de 9h à 18h		Vendredi 30 novembre et 7 décembre de 9h à 18h		54 €
Recyclage en piégeage	Samedi 3 mars de 9h à 12h30 <u>OU</u> 14h à 17h30				gratuit
Responsable de battue <i>sur le site permis de chasser de ST ANDEOL</i>	Lundi 2 juillet 8h à 17h15	Samedi 21 juillet 8h à 17h15	Mardi 28 août 8h à 17h15	Mercredi 5 septembre 8h à 17h15	27 €
Hygiène de la venaison	Mercredi 23 mai de 19h à 22h30		Lundi 18 juin de 19h à 22h30		17 €
Chasse d'été du grand gibier	Jeudi 31 mai à 19h				gratuit
Connaissance, réparation, indemnisation et prévention des dégâts de gibier sur les cultures agricoles	Jeudi 31 mai de 14h à 17h				gratuit
Comptage nocturne des lièvres	<i>A définir avec les associations de chasse intéressées</i>				gratuit
Communiquer sur la chasse avec les non chasseurs	Jeudi 28 juin de 18h30 à 21h30				gratuit
Développement des populations de petit gibier	Vendredi 12 octobre de 9h à 18h				27 €

Rappel : Le coût de la formation correspond à la prise en charge de la documentation et du (ou des) repas pour les stages en journée.

CONDITIONS D'ACCES ET INSCRIPTION

Les formations constituent des missions de service public organisées par la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône.

Elles sont destinées aux candidats à l'examen du permis de chasser, candidats à l'agrément de piégeage, chasseurs, ainsi qu'aux adhérents territoriaux à jour de leur cotisation. D'autres publics peuvent être admis à participer après autorisation de la Fédération.

Plusieurs formations sont animées en partenariat avec les associations départementales de chasse spécialisées.

L'accès à un stage doit faire l'objet **d'une inscription préalable obligatoire** à l'aide du bulletin situé page suivante ou disponible auprès de la Fédération ainsi que sur Internet (www.fdc69.com) et **au plus tard 15 jours avant la date choisie**.

Un bulletin d'inscription et un chèque par candidat et par formation sont demandés. Après la date de la formation, aucune inscription ne pourra être remboursée.

La formation pédagogique est gratuite, seule une participation est exigée afin de contribuer aux frais de documentation remise à l'issue de chaque formation ainsi que parfois aux repas.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Une convocation individuelle parviendra directement aux personnes inscrites afin de valider leur inscription ou les informer, le cas échéant, de l'annulation de la formation.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2012

Nom - Prénom		
Date et lieu de naissance		
Adresse - Code Postal - Ville		
Téléphone		
Adresse mail		
Association de chasse de		N° Adhérent : 690 . . .

INTITULÉ DE LA FORMATION	DATE	COÛT

Pour les formations comportant plusieurs sessions, vous pouvez mettre plusieurs dates dans votre ordre de préférence.

Pour les formations suivantes : Chasse à l'arc, Préparation à l'examen du permis de chasser, Chasse accompagnée et Education à l'environnement, merci de contacter la FDCR au 04 78 47 13 33 afin d'obtenir un formulaire d'inscription officiel.

Liste des formations et Conditions d'inscription voir p16/17

A....., le 2012

Signature du Président de l'association (obligatoire) :

Signature du Candidat :

ATTENTION : 1 bulletin et 1 chèque par candidat et par formation (suivi administratif et comptable)

Bulletin d'inscription, accompagné du chèque à l'ordre de la FDCR, à retourner à :
Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône, 1, allée du Levant - 69890 LA TOUR DE SALVAGNY

----->

ACCUSÉ DE RECEPTION D'INSCRIPTION - FORMATION 2012

est inscrit à la formation et recevra une convocation en temps utiles (*cependant, la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant*).

n'est pas inscrit à la formation pour la raison suivante :

Formation complète

Autre :

.....

.....

Merci de compléter cette partie

Mme, Melle, M.

Domicilié

.....



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU RHONE

1, allée du Levant - 69890 LA TOUR DE SALVAGNY

Tél. 04 78 47 13 33 - Fax 04 78 83 20 65

Service Technique : Tél. 04 78 64 63 71

E-mail : contact@fdc69.com

Site internet : www.fdc69.com

Association loi 1901, agréée depuis 1979 au titre de la protection de la nature